



BNSA - BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET SAUVETAGE AQUATIQUE

à du au

Financé par

Tours

Tél :

CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau de sortie :

Sans Niveau spécifique

Contenu et programme

Objectifs :

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) est autorisé à surveiller : en autonomie des baignades aménagées et ouvertes gratuitement au public ; comme assistant d'un titulaire du titre de maître-nageur-sauveteur, des baignades d'accès payant. Ponctuellement, une dérogation du préfet de département peut l'autoriser à surveiller une baignade d'accès payant en autonomie, pour une période comprise entre 1 et 4 mois. Les titulaires de ce diplôme doivent se soumettre à un stage de recyclage, tous les cinq ans.

Programme :

Préparation/Entraînement aux épreuves physiques du BNSSA (100m sauvetage, 250m sauvetage en palmes-masque-tuba, action du sauveteur sur le noyé) à la piscine.

Passage du PSE1 : Evoluer dans le cadre juridique applicable a? son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.

Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.

Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.

Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :

- victime d'une obstruction des voies aériennes ;
- victime d'un saignement abondant ;

- ayant perdu connaissance ;
- en arrêt cardiaque ;
- victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
- présentant un malaise ;
- présentant un traumatisme des membres ou de la peau.

Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.

Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Informations pratiques

Organisme responsable :

- Tours

Numéro de session : / Référence GIP : 2360529F

Mise à jour le 04/03/2025